



Government
of Flanders



Candidature de la Belgique au Comité du patrimoine mondial 2021-2025

La Belgique a l'honneur de présenter sa **candidature** au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la période 2021-2025. Nous sommes convaincus du rôle essentiel de ce Comité dans les efforts internationaux pour préserver et sauvegarder le patrimoine de valeur universelle exceptionnelle.

Plus que jamais, le patrimoine a un rôle significatif à jouer dans les défis auxquels nos sociétés font face. En tant que membre du Comité, la Belgique souhaiterait s'investir dans cette discussion en s'appuyant résolument sur les 5 C : crédibilité, conservation, renforcement des capacités, communautés et communication.

Les 5 C

Depuis qu'elle l'a ratifiée, la Belgique s'est fortement engagée dans la convention du patrimoine mondial tant dans l'esprit que dans la lettre et dans la coopération internationale qu'elle incarne. Nos participations actives aux travaux du Comité, nos nominations transnationales et nos contributions financières régulières en témoignent.

Dans les groupes de travail et aux sessions du comité, la Belgique a constamment défendu la **crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial. Nous avons une expérience approfondie de collaboration avec les organisations consultatives pour les propositions d'inscription des biens et leurs états de conservation. Pour parvenir à une Liste du patrimoine mondial plus représentative, équilibrée et crédible, la Belgique a financé au cours des dix dernières années une assistance pour le développement du patrimoine mondial en Afrique notamment le projet en cours "Améliorer la représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial".

La Belgique dispose également d'une expertise pertinente et assume ses responsabilités en matière de protection et de **conservation** du patrimoine mondial naturel et culturel. Dans notre pays, nous assurons la conservation et la mise en valeur de biens du patrimoine mondial de typologies diverses allant de la préhistoire aux sites industriels, en passant par l'architecture du XXe siècle sous toutes ses formes. Nous partageons notre expertise avec ces sites au niveau international de diverses manières (ICOMOS ISC, Réseau Art Nouveau, etc.). A l'international, la Belgique est membre du Comité de coordination pour la sauvegarde et le développement du site du patrimoine mondial "Preah Vihear" au Cambodge. Depuis 2020, la Belgique assure le secrétariat pour la coordination du bien du patrimoine mondial transnational "Forêts de hêtres anciennes et primitives des Carpates et d'autres régions d'Europe" témoignant de notre vif intérêt pour le patrimoine mondial naturel.

Nous encourageons une approche dynamique du patrimoine, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies au service d'une meilleure compréhension du patrimoine, et d'une **communication** et une accessibilité élargies et plus adaptées.

La Belgique est un donateur régulier sur laquelle la Communauté du patrimoine mondial peut compter avec 3,5 millions USD de contributions volontaires au cours de la dernière décennie auxquelles s'ajoutent 3 millions USD pour le secteur culture de l'UNESCO en général. Nos contributions visent non seulement le développement d'actions de conservation mais aussi de renforcement des **capacités** et l'implication des **communautés** locales. Par ses actions, la Belgique a contribué à la mise en œuvre des principales priorités de l'UNESCO en se concentrant sur des projets patrimoniaux en Afrique et sur le développement du programme marin au profit des petits États insulaires en développement. La Belgique a également

offre une assistance financière pour des besoins urgents au Moyen-Orient et pour des questions transversales telles que le lancement d'un programme sur le climat, la sensibilisation du secteur privé au respect et à la protection des sites du patrimoine mondial et la mise en place d'un système d'information sur l'état de conservation (SOC).

L'impact de notre premier mandat et notre engagement comme futur membre du comité

La Belgique se présente seulement pour la deuxième fois à ce prestigieux Comité après une première participation réussie en 1999-2003. Durant ce mandat, la Belgique a corédigé la Déclaration de Budapest, qui a introduit le concept des 4 C (crédibilité, conservation, renforcement des capacités et communication)¹. Nous nous sommes impliqués dans la révision du règlement intérieur du Comité du patrimoine mondial et dans la corédaction des Orientations, regroupant tous les textes pertinents en un seul document. Par ailleurs, nous avons contribué à lancer une réflexion sur un meilleur équilibre et une plus grande représentativité du Comité. A cet égard, la Belgique a été le premier Etat partie à annoncer avant son élection en 1999 qu'elle limiterait son mandat au sein du Comité à une durée de quatre ans afin d'offrir à davantage d'Etats parties la possibilité de devenir membre du Comité. Nous sommes heureux que cette pratique soit devenue la norme depuis lors.

À l'approche du 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, la Belgique s'engagera tout particulièrement à investir du temps et des efforts dans les thèmes et sujets suivants :

- **Crédibilité de la Convention du patrimoine mondial** : en lien avec les décisions du Comité et la manière dont la convention est mise en œuvre.
- **La Convention à une époque de changements majeurs** : ceux-ci offrent des opportunités comme le numérique mais aussi des défis comme le tourisme durable ou encore des menaces existentielles comme le changement climatique ;
- **Procédures et processus de la Convention** : la charge de travail et le coût des procédures et processus de la Convention sont importants aussi bien pour les États parties, que pour le secrétariat et les organisations consultatives. Nous devons aborder cette question. Par ailleurs, des synergies internes et externes à l'UNESCO nous semblent bénéfiques pour la Convention ;
- **Gérer le changement dans et autour des biens du patrimoine mondial** : les évolutions d'origine humaine ou non sont à la base de nombreux SOC (ex. le changement climatique). Les États parties ont besoin d'aide pour être mieux préparés à gérer ces changements. Nous souhaitons nous pencher sur cette question et promouvoir l'apprentissage mutuel ;
- **Collaborer avec les organisations consultatives** : le respect est le point de départ, également sur le plan financier. Les efforts pour améliorer le dialogue doivent être poursuivis et renforcés.

Ces dernières années, la Belgique a été un membre actif et impliqué dans les comités des Conventions de 1954 et 2003. Nous y avons apporté des contributions décisives. Nous avons l'ambition d'apporter une contribution similaire au Comité du patrimoine mondial avec une équipe expérimentée de diplomates, d'experts, d'universitaires et de membres de la Commission nationale de l'UNESCO, activement engagés dans la Convention du patrimoine mondial depuis longtemps.

Si elle est élue, la Belgique s'engage aussi à ne pas soumettre de propositions d'inscription au patrimoine mondial pendant son mandat pour être un représentant objectif de tous les Etats parties à la Convention.

Nous sommes impatients de discuter avec vous des sujets évoqués plus haut et de favoriser un dialogue permanent avec les États parties pendant la durée de notre mandat. Impatients aussi de travailler avec vous pour assurer la protection du patrimoine, en particulier celui de valeur universelle exceptionnelle.

¹ La déclaration de Budapest a été élargie au 5^{ème} C « communauté » par une décision de la 31^{ème} session du Comité.